



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

**RAPPORT D'ACTIVITES
2011-2012**

**PRESENTE
PAR LE COMITE CENTRAL
A
L'ASSEMBLEE DES DELEGUES**

**ASSEMBLEE DES DELEGUES
du 23 mai 2012**

SOMMAIRE

1. Vie interne de la FSF

- 1.1 Action du Secrétariat fédératif et directoire-be
- 1.2 Comité central
- 1.3 Groupe de travail réorganisation institutionnelle de la FSF

2 Questions particulières

- 2.1 Decfo-Sysrem/TRIPAC
- 2.2 Decfo-Sysrem/Commission de recours
- 2.3 Decfo-Sysrem/Commission de réévaluation
- 2.4 Pétition : Prime d'ancienneté / Commission de réexamen des fonctions
- 2.5 Obligation de partir à la retraite

3 Communication

- Site Internet et le FSF Informations
- Communiqué de presse
- Intervention dans les médias

4 Représentation extérieure

- CPEV
- TRIPAC
- Commission tripartite des assurances du personnel
- Commission du personnel du CHUV
- Commission de recours Decfo-Sysrem

5 Perspectives

6 Rapports des associations

Préambule

Le présent rapport d'activité couvre la période du **8 juin 2011 au 22 mai 2012**.

La présidence de la FSF a été assurée par Mme Béatrice Métraux jusqu'au 31 décembre 2011. A son départ de la FSF, c'est Mme Brigitte Chambaz qui a repris la présidence, *ad interim* jusqu'à l'Assemblée des délégués du 23 mai 2012 qui élira le nouveau président.

Le Comité central a assuré la supervision de ce bureau à géométrie variable. A la suite de la démission de l'Association des préposés-receveurs (APVR) en date du 31.12.2011, la FSF compte désormais 19 associations.

La FSF a tenu les réunions suivantes:

BE		Séance hebdomadaire
CC	9	Séance mensuelle
AD Ordinaire	1	8 juin 2011

1. VIE INTERNE DE LA FSF

1.1 Action du secrétariat fédératif/Directoires-BE

Le Secrétariat fédératif, considérablement réduit, a tenté de maintenir son rythme de réunion hebdomadaire. Toutefois, les modifications de présidence et du poste de Secrétaire général non repourvu depuis le 18 décembre 2011, départ de Mme Béatrice Métraux, ont conduit le secrétariat à réduire les séances hebdomadaires.

En 2011-2012, le bureau a traité les dossiers suivants, dont certains seront détaillés ci-après :

- négociations Decfo-Sysrem
- Commission de recours Decfo-Sysrem
- négociations avec l'AVOP
- relations avec le Conseil d'Etat
- contact avec les députés
- vie interne FSF (relations internes et rapports avec les associations)
- budget
- comptes
- consultations diverses
- commissions FSF

**Activité de la présidente ad interim Mme Brigitte Chambaz
du 1^{er} novembre 2011 au 23 mai 2012**

Lors du Comité Central du 12 octobre 2011, Béatrice Métraux a proposé de se mettre en retrait de la Présidence de la FSF pour la période du 12 octobre au 31 décembre 2011 afin de lui permettre de faire sa campagne électorale pour obtenir le siège de conseillère d'Etat.

Etant désignée Vice-Présidente par l'Assemblée des délégués de la FSF, c'est avec grand plaisir et pour la bonne cause, que j'ai accepté de remplacer Béatrice Métraux et reprendre au pied levé la Présidence ad-intérim du Comité Central.

Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 23 mai 2012, j'endosse pleinement cette nouvelle fonction de Présidente ad-intérim et essaye de l'assumer au mieux de mes compétences.

Grâce au professionnalisme de Nancy Mingard, secrétaire administrative et Cyrille Perret, secrétaire général, mon arrivée à ce poste a été facilitée et je ne peux que les remercier pour leur aide précieuse.

Les séances au Comité Central sont très agréables à mener peut-être aussi parce que les membres sont indulgents avec leur présidente ad-intérim et lui pardonne ses erreurs de jeunesse. Je suis très contente d'animer ces comités centraux. Grâce aux représentants des Associations nos séances sont dynamiques et intéressantes. Les débats sont vifs et animés. Je remercie tous les représentants des Associations pour la qualité des échanges.

Le Conseil d'Etat, en période électorale, ne s'active pas beaucoup sur les points en suspens qui concernent les différentes faïtières. Les négociations, les lettres au Conseil d'Etat tout est en attente.

D'importantes négociations (gratifications, CPEV, ...) seront à l'ordre du jour dès que le nouveau Conseil d'Etat sera mis en place. La commission de réévaluation des fonctions est un point qu'il ne faudra pas oublier et j'espère que le nouveau Conseil d'Etat entrera en matière pour que cette commission puisse être mise en place.

Je souhaite mes meilleurs vœux au nouveau Président de la FSF qui sera désigné lors de notre Assemblée Générale des délégués du 23 mai 2012.

Je continuerai d'assumer le rôle de Vice-présidente de la FSF si l'Assemblée des délégués accepte ma candidature.

Activités du secrétariat général (Béatrice Métraux et Cyrille Perret)

Activités générales

A) Gestion interne de la FSF

Béatrice Métraux et Cyrille Perret ont géré conjointement le secrétariat de la FSF. Dès le 1 janvier 2012, suite à la démission de Mme Métraux, Cyrille Perret est en charge des finances et de mettre en application la politique fédérative insufflée par le Comité central.

B) Gestion politique de la FSF

Le secrétariat général est intervenu auprès des associations membres ainsi que dans un grand nombre de cas individuels: maîtres professionnels, conseillères en ORP, AVPO, AVADES, APACRO, RESSORT...

C) Les secrétaires généraux se sont rendus aux assemblées générales des associations membres.

Litiges individuels et collectifs

Le secrétariat général a traité 23 dossiers individuels, TRIPAC (4), Commission de recours (11), litiges individuels (8), ainsi que des dossiers collectifs liés en particulier aux métiers du secrétariat, au manque de personnel dans les écoles professionnelles et des problèmes relationnels dans les offices d'orientation.

Négociations CCT du secteur social subventionné

Dans le cadre de la plate-forme des travailleurs, la FSF participe aux séances plénières et préside une fois sur deux les séances de négociation. Les négociations sont longues et complexes (AVOP / syndicats / Etat), les organisations des travailleurs considèrent qu'un accord final n'est pas envisageable avant fin 2014. La FSF va continuer à s'impliquer pleinement dans ce dossier, (environ 10 séances par année). Il faut rappeler ici, que la FSF représente dans ce dossier l'ASI.

CHUV

Présence de la FSF à la Commission du personnel du CHUV et aux assemblées générales. Notre fédération est également présente aux séances DG-CHUV en présence du président du Département de la santé. L'occasion de s'enquérir de la situation du personnel du CHUV, des engagements, des politiques salariales en cours. La politique de la FSF au CHUV est menée avec l'ASI. Le secrétaire général est en contact régulier avec Myriam Lambelet de l'ASI en charge du dossier CHUV au sein de son organisation.

Secrétaire administrative

Mlle Nancy Mingard a accompli toutes les tâches de la partie administrative de la FSF. Les principaux travaux de la tenue du bureau sont :

- la rédaction des procès-verbaux,
- la gestion du fichier d'adresses,
- l'organisation des séances,
- la rédaction de divers courriers et e-mail,
- la comptabilité,
- la gestion des dossiers d'archives

Nancy Mingard assure une permanence des bureaux de la FSF les mardi-jeudi-vendredi. Elle répond ainsi à toute demande téléphonique. Nancy Mingard quittera son poste au sein de la FSF fin juillet 2012. Elle accompli un travail remarquable pour La FSF. Un grand merci pour ses compétences et sa disponibilité pour les membres de notre fédération et le secrétariat général.

1.2 Comité central

Le comité central s'est réuni 9 fois en 2011. Lors des séances, le comité central a notamment traité des points suivants :

- DECFO/SYSREM : actions (pétition et mobilisation)
- Ligne de conduite de la FSF sur les sujets de votation
- La représentation de la FSF dans divers organes
- Budget et comptes

Le comité central a pris les décisions formelles suivantes:

1. Désignation d'un membre remplaçant au sein du Conseil d'administration de la CPEV
2. Suivi de la pétition au Grand Conseil vaudois, concernant les primes d'ancienneté et la commission de réexamen
3. Nomination de délégués et suppléants à l'Assemblée des délégués de la CPEV
4. Mise en place d'un groupe de travail institutionnelle FSF (rapport ci-dessous)
5. Mise en place d'un groupe de travail CPEV (2012 – 2013)

1.3 Groupe de travail: réorganisation institutionnelle de la FSF

Objectifs

Le récent changement à la présidence de notre fédération ainsi que la recherche d'un(e) secrétaire général(e) ont suscité un débat au sein du Comité central sur nos structures dirigeantes et l'impérative nécessité de pérenniser notre mode de fonctionnement. Les points suivants ont été évoqués: présidence militante, présidence professionnelle, secrétaire juriste, secrétaire syndical(e), comité directeur, comité central (quelles compétences?), marge de manœuvre du secrétariat fédératif? L'ensemble de ces interrogations est également de nature à

souligner que le fonctionnement actuel de la FSF est bon et peut être maintenu sans y apporter des changements fondamentaux, si ce n'est quelques aménagements.

Le secrétariat de la FSF relève que la réflexion qui devrait être menée doit impérativement dissocier nos structures des personnalités qui la composent actuellement. Il n'est pas souhaitable pour notre fédération d'adapter son organisation institutionnelle en fonction des personnes qui œuvrent au sein de son secrétariat fédératif. En conséquence, nous proposons qu'un groupe de travail soit formé pour répondre aux questions soulevées par le Comité central. Nous considérons que pour pérenniser notre fédération et ne pas oblitérer son avenir nous nous devons de prendre le temps de cette réflexion et de rendre un rapport au Comité central. Ce rapport pourra préconiser soit le statu quo, soit une alternative durable.

Statuts

Après une première séance exploratoire (14 septembre 2011), le groupe de travail a arrêté une ligne directrice lors de ses travaux du 10 janvier 2012. Après un débat nourri, il ressort que les statuts actuels de la FSF répondent à la spécificité de notre fédération, il est donc inutile d'en changer ou d'y apporter des modifications.

Le groupe de travail constate également que les séances du Comité central sont bien suivies et engendrent des débats intéressants qui tendent à des décisions équilibrées en tenant compte des sensibilités des 19 sociétés de fonctionnaires qui composent notre fédération.

Présidence

Après avoir exploré la possibilité de supprimer la présidence et de doter la fédération de trois secrétaires généraux et d'une secrétaire administrative, le groupe de travail a estimé que cette option n'était pas pérenne, notamment en raison de son coût. C'est pourquoi, la présidence de la FSF doit être l'émanation de sa structure militante. Jusqu'à l'AD du 23 mai, Brigitte Chambaz assume la charge ad intérim.

Secrétariat

Lors de la recherche d'un nouveau secrétaire général (juriste de formation) en mars 2011, neuf candidatures nous sont parvenues. Les offres reçues ne correspondaient pas au profil recherché et aucun engagement n'a été possible. Cette constatation étant établie, le groupe de travail a évalué les tenants et aboutissants de la charge de l'activité du secrétariat général. Il apparaît que l'engagement d'un deuxième secrétaire général (à 50%) est indispensable, notamment pour permettre à la FSF d'effectuer un travail thématique plus approfondi, (documentation, analyse et réflexion). Par ailleurs, l'engagement d'un juriste n'est pas indispensable, la commission considère que le futur secrétaire général doit pouvoir apporter une contribution importante dans un travail prospectif qui fait actuellement défaut à la FSF. Enfin, deux secrétaires généraux sont le gage d'une nouvelle dynamique conjuguée avec la présidence,

d'un débat permanent et indispensable sur les enjeux qui occupent la FSF avec la volonté de mettre en place un tandem polyvalent. Pour compléter l'équipe, il faut adjoindre au secrétariat les compétences d'un avocat-conseil. Pour ce faire, la FSF devra se doter d'une nouvelle ligne budgétaire de 25'000 francs par année.

Finances

Unanimes, les membres de la commission considèrent que la cotisation actuelle de 30 francs par année et par membre est insuffisante. Cette dernière devra être augmentée en tenant compte des éléments précités, soit:

- deux secrétaires généraux à 50%
- une secrétaire administrative à 40%
- un avocat-conseil (25'000 frs. maximum par année)

2. QUESTIONS PARTICULIERES

2.1 Decfo-Sysrem/TRIPAC

Les traitements des recours ont continué, tant au TRIPAC qu'à la Commission de recours. A la demande de la FSF, le TRIPAC a examiné des «dossiers exemplaires» dans les branches suivantes:

- Poursuites et faillites
- Pénitencier
- ORP
- AVPO

La FSF a accompagné individuellement les collaborateurs concernés.

2.2 Decfo-Sysrem/Commission de recours

La commission a poursuivi sa tâche après une phase d'organisation. Elle effectue un travail soigneux et ne semble pas vouloir violer les droits fondamentaux. Les collaborateurs sont appelés à dupliquer, une fois la position du SPEV connue. La FSF participe à la rédaction de ces duplicques.

Fin mars 2012, les chiffres de la commission étaient les suivants:

Nombre de recours: 1796

Retirés: 379

Transmis au TRIPAC: 36

Total des décisions prises: 319

Total des admissions: 47

Admissions partielles: 26

Irrecevables: 5

Incompétences: 27

Total des rejets: 214

Les dossiers traités sont beaucoup plus nombreux mais le travail de rédaction des jugements par les 3 greffières prennent du temps. Il est envisagé d'engager 1 à 2 greffières supplémentaires.

2.3 Decfo-sysrem/Commission de réévaluation

En décembre 2010, publiquement devant le Grand Conseil, le Conseiller d'Etat Pascal Broulis refusait la mise en place de cet organe, prétextant devoir stabiliser les recours avant.

2.4 Pétition : Primes d'ancienneté/Commission de réexamen des fonctions

Pétition FSF

La pétition FSF a été déposée mardi 3 mai 2011 au Grand Conseil avec 4320 signatures. Le 27 septembre, le Grand conseil a renvoyé notre pétition au Conseil d'Etat (uniquement son volet gratification).

2.5 Obligation de partir à la retraite: succès syndical au Tribunal cantonal

Le 26 janvier 2011, le Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC) statuait en faveur d'une recourante accompagnée par la SPV. Dans ses conclusions, le TRIPAC annulait ainsi toutes les décisions du Conseil d'Etat vaudois obligeant les services à mettre à la retraite automatiquement les employés atteignant l'âge minimum de la retraite et 37.5 années de cotisations, même théoriques, à la Caisse de pensions.

Le Conseil d'Etat, tout en poursuivant cette pratique, a fait appel de la décision du TRIPAC auprès de la Chambre des recours du Tribunal cantonal vaudois. Cette dernière a conclu, le 22 septembre 2012, au rejet du recours de l'Etat en confirmant, dès lors, le jugement de première instance. La pratique du Conseil d'Etat est bien illégale!

3 COMMUNICATION

Site internet et le Journal Fédératif "FSF Informations"

Suivi hebdomadaire et publications sur notre site internet en fonction de l'actualité. En outre, sur 19 sociétés et syndicats que compte la fédération, 12 sont dotés d'un site internet, ce qui permet une large information.

Communiqués de presse de la FSF:

28 septembre 2011

« Mise à la retraite automatique : Le Conseil d'Etat désavoué une seconde fois par la justice ! »

Communiqué de presse commun de la FSF et la SPV

4. REPRESENTATION EXTERIEURE

La FSF est représentée dans les commissions extérieures ci-après:

CPEV	<p>Délégués :</p> <p>Suppléants : Dés le 01.01.2012</p> <p>Président AD :</p> <p>Conseil d'administration : Président dès le 01.01.2012</p>	<p>M. Fernand Gentizon (AVPR) jusqu'au 31.12.2011 M. Yves Froidevaux (SPV) dès le 01.01.2012 M. Dominique Rossi (APGV) M. Pierre Theraulaz (ASI), jusqu'au 31.12.2011 M. André Akibas (SSV) dès le 01.01.2012 M. Jean-Marc Haller M. Claude Pidoux (UREV) M. Jacques Reymond (ASSOPF) Mme Christel Chevalley (ASSOPF) M. Jean-Paul Hermann (UREV)</p> <p>M. Laurent Cavallini (ASPF) M. Roland Rimaz (ASI) M. André Joly (La Ministérielle)</p> <p>Mme Christine Girod (représente l'employeur)</p> <p>M. Claude-Alain Tréhan (SSV)</p>
TRIPAC	Asseseurs Membres :	<p>M. Patrick Gianini-Rima (SPV) M. Alexandre Cavin (ASPF) M. Olivier Gudit (APGV-retraité)</p>
Commission tripartite des assurances du personnel	Représentant FSF :	M. Jean-Marc Haller
Commission du personnel Du CHUV	Représentant FSF :	M. Cyrille Perret (SG FSF)
Commission de recours Decfo-Syrem	Représentant FSF :	M. Robert Vaucher

5. PERSPECTIVES

Les prochaines échéances de la FSF sont importantes :

- CPEV et la révision de la loi, en rapport avec la révision fédérale
- révision de la classification des fonctions et mise en place de la commission de réévaluation des fonctions
- gratifications
- métiers du secrétariat – revérification (chaîne et niveau des fonctions)

6. RAPPORT DES ASSOCIATIONS

Société Pédagogique vaudoise (SPV)

Militance pour la nouvelle Loi scolaire; attention sévère portée à la mise en œuvre de la politique d'intégration dans l'école ordinaire d'enfants porteurs de handicaps et à besoins particuliers; militance pour une introduction responsable du Plan d'études romand; suite et suivi des procès DECFO... C'est encore une fois une activité très lourde qui a été prise en charge par le Comité cantonal de la SPV et son Secrétaire général Yves Froidevaux, de l'été 2011 au printemps 2012.

C'est aussi pour lutter contre une diminution potentielle de ses actuels 3000 affiliés – due à de très nombreux départs à la retraite – que la SPV a engagé une réflexion sur sa politique et son futur, démarche appuyée sur un questionnaire envoyé à l'ensemble de ses membres et intitulée SPV 2015.

Comme elle s'y était préparée, la SPV s'est retrouvée dans la rue, les gares et les marchés, durant les 3 semaines qui ont précédé le 4 septembre 2011, pour interpeller la population et tenter de la convaincre que l'initiative Ecole 2010 ne proposait pas de bonnes perspectives pour les élèves de l'école obligatoire vaudoise. Au contraire de la nouvelle Loi scolaire, la LEO, dans laquelle la SPV pouvait retrouver peu ou prou ses valeurs et la concrétisation d'un certain nombre de ses revendications.

Pari réussi, le peuple vaudois rejetant l'initiative par 55% des voix et acceptant la LEO à 52 %.

Le règlement de la LEO est actuellement en consultation. Dans celle-ci, la SPV défend notamment que ce qui a pu être inscrit dans la Loi soit autorisé à une mise en œuvre correcte par le règlement (décharge d'enseignement pour maîtrise de classe et tenue compte du nombre d'élèves à besoins particuliers dans l'effectif de la classe, en particulier). De manière générale, la SPV milite également pour que l'effectif ordinaire d'une classe ne puisse dépasser 18 élèves.

La nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération en a été l'élément déclencheur, puis un accord intercantonal à ce propos a été accepté par les parlements: jusqu'ici dépendants de l'AI et scolarisés dans des institutions spécifiques, les élèves à besoins particuliers et porteurs de handicaps devraient être désormais plus facilement accueillis dans l'école régulière.

Déjà très sévère dans la consultation sur l'avant-projet de Loi vaudoise sur la pédagogie spécialisée, la SPV a remis en question l'approche du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) juste avant Noël 2011. Elle a demandé que soit décrété une forme de moratoire tant que ne serait pas établie une étude qualitative d'une politique mise en œuvre avant même que la Loi n'en précise les contours et qu'un cahier des charges indique quelles sont les responsabilités propres des enseignants ordinaires dans ce domaine. Car les choses, sur le terrain, se heurtent à des difficultés importantes, dans un contexte où, par ailleurs, de plus en plus d'élèves sont rétifs à toute forme de civilité.

Bien que manifestement de mauvaise grâce, ces revendications semblent avoir été entendues: un questionnaire doit être envoyé sous peu aux écoles à ce propos et les travaux relatifs au cahier des charges de l'enseignant démarrer prochainement...

C'est dans ce paysage très déstabilisant et déstabilisé que les enseignants romands, et donc Vaudois, doivent s'approprier le nouveau plan d'études romands.

Si la SPV a salué l'émergence de ce texte fondateur d'une vraie politique coordonnées en terre helvétique francophone, elle demande d'abord que prime la raison et défend le fait que le changement ne peut être décrété d'en haut. C'est pourquoi elle a soutenu l'orientation selon laquelle cette appropriation doit d'abord se vivre au sein des équipes de maîtres dans les établissements.

De plus, une nouvelle grille horaire doit être établie, qui tienne compte de l'introduction de l'anglais dès l'école primaire. Aux côtés de son association des maîtres d'activités créatrices, la SPV assure la défense des disciplines manuelles et artistiques. Désirant éviter une guerre des disciplines, elle milite pour une augmentation du temps scolaire, quand bien même celle-ci serait coûteuse !

Enfin, les procès engagés dans la suite de DECFO sont quasiment tous perdus. Seuls les enseignants en éducation physique, porteurs d'anciens diplômes, pourraient être quelque peu réhabilités.

Association des professeurs de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (APHEIG)

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les HEV (hautes écoles vaudoises) a été repoussée au 1 janvier 2013 au mieux. Les négociations avec les syndicats concernés (FSF, SSP) n'ont pas encore commencé ce qui fait douter de la mise en vigueur pour 2013. Nous sommes aussi dans l'attente d'un projet de règlement pour la nouvelle loi afin de connaître les fourchettes de salaire (entre autres) pour les différents types de postes d'enseignants.

De même la nouvelle convention HES-SO a été repoussée au 1 janvier 2014. La direction a accepté que le personnel soit associé à l'élaboration du règlement de cette convention HES-SO. Les réunions sur la définition de la typologie du personnel continuent mais les progrès sont assez légers.

Le problème des heures du soir et du samedi matin a été soulevé par un de nos membres. D'après la LPers, les enseignants concernés ont droit à une compensation de 20% en temps. Or cela n'a jamais été appliqué. Nous en avons discuté avec la direction. Nous devons en débattre lors de notre assemblée générale et voir si une volonté existe de poursuivre la démarche.

Société vaudoise des Conservateurs du Registre foncier (SVCRF)

Le rejet sèchement prononcé du TRIPAC à l'encontre du recours exemplaire a sonné la fin de Decfo-Sysrem pour notre corporation. En effet, les autres membres concernés ont renoncé à poursuivre la procédure, soit en retirant leur

recours, soit en renonçant à verser l'avance de frais. Notre action a par ailleurs été très mal perçue par notre hiérarchie.

Après la fermeture surprise du bureau d'Aigle – regroupé à celui de Vevey – le groupement des offices RF devrait se poursuivre ces prochaines années. Cependant, aucune information précise n'est communiquée. Notamment la décision concernant le registre foncier d'Echallens est toujours en suspens.

Certains offices ont dû faire face à des tâches supplémentaires engendrées par les nombreuses fusions de communes vaudoises intervenues les 1^{er} juillet 2011 et 1^{er} janvier 2012.

Plusieurs séances de comité et de groupes de travail ont été consacrées à l'étude des modifications du Code civil suisse et du remaniement intégral de l'Ordonnance fédérale sur le registre foncier. Leur entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} janvier de cette année. Il s'agit de la plus importante modification du code civil depuis son introduction en 1912 relative au domaine d'activités du registre foncier.

A la suite de ces modifications législatives, une nouvelle loi vaudoise sur le registre foncier a dû être élaborée. La SVCRF a été consultée pour en permettre sa mise au point.

Actuellement, tous les offices RF sont en phase de test d'un nouveau logiciel informatique. Cette nouvelle application permettra la réorganisation du registre foncier vaudois selon le nouveau découpage territorial. Simultanément, cette phase de test sert à la formation du personnel.

Association des cantonniers vaudois (ACV)

Notre association compte 129 membres, y compris des collègues des routes nationales.

Comme l'hiver dernier, les interventions faites par les entreprises de déneigement et de salage se sont déroulées sans notre présence, ceci sans problème majeur. Par contre les nouvelles camionnettes ne tiennent pas sur la neige et à la moindre sortie de route le SR nous pénalise sévèrement. Nous exigeons qu'une commission soit créée pour régler ce problème.

Deux collègues fauchés sur l'autoroute de Rennaz ont été pris en charge par les ressources humaines qui ont répondu à leurs attentes. Nous sommes par contre inquiets pour les malades de longue durée qui subiraient une perte de salaire.

Nous réclamons à la direction du SR plus de discipline pour suivre de la même manière les directives 04-11 de notre chef de service, Monsieur Laurent Tribolet. Nous remercions Madame Béatrice Métraux pour l'excellent travail effectué et l'aide apportée à Mr. Stucki qui pourra à nouveau postuler une place de cantonnier dans le service après une année de suspension.

Association du personnel administratif des Centres régionaux d'orientation (APACRO)

Un rapport court pour l'APACRO toujours en attente d'une décision du Grand Conseil quant à former une commission de réévaluation des fonctions. En effet, le dossier DECFO-SYSREM et ses recours est toujours bloqué vu la situation qu'on connaît depuis maintenant deux ans pour les métiers du secrétariat. En l'état, peu de choses bougent à l'Orientation : pas de mise à jour adaptée des cahiers des charges, pas d'entretiens d'évaluation en fin d'année, pas beaucoup d'avancée dans le rôle et l'importance du personnel administratif au sein du service, etc....Des ébauches de discussion lors de rencontres avec la Direction ont lieu mais n'aboutissent sur rien de concret ou très peu, elle-même de toute manière en attente de décisions d'une voie hiérarchique supérieure qui ne viennent pas !

Par ailleurs, bien que soutenu par la FSF, il est difficile d'être positif et de motiver nos membres car aucune « bonne nouvelle » aussi minime soit-elle est à communiquer.

A noter aussi que le climat général, pour d'autres facteurs cumulés, n'est pas au mieux selon les Centres, ne favorisant ainsi pas une plus grande collaboration avec le personnel administratif alors que la demande et les besoins sont là.

Le comité espère cependant que 2012 permettra une avancée pour arriver enfin à une situation claire et conforme aux tâches effectuées par les collaborateurs et déterminer ainsi un niveau au plus juste des compétences et du travail accompli. Il continuera à œuvrer dans ce sens pour qu'une juste reconnaissance des tâches effectives soit validée.

Association vaudoise des psychologues en orientation (AVPO)

L'AVPO, suite à son AG de mai 2011, a changé de président et la moitié du comité a été renouvelée. Cette situation a demandé à la nouvelle équipe un certain temps pour reprendre en main tous les dossiers.

De plus, l'AVPO a dû faire face à un choc conséquent en ce qui concerne DECFO et les enclassements durant la période concernée. En effet, le réexamen de la fonction de psychologue conseiller en orientation a abouti à des avenants en niveau 10 ou 11, dont les résultats ont été présentés par le chef de Service aux collaborateurs de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) au mois de mai 2011.

Au sein de l'OCOSP, un petit nombre de personnes ayant été enclassées directement en niveau 11 à travers la négociation du chef de Service du SESAF avec le SPEV, ce dernier indique qu'il a obtenu que les personnes ayant un poste adulte lié à la validation des acquis et les postes liés à la transition soient directement enclassés en niveau 11 et cela indépendamment de leurs années d'expérience ou d'un éventuel diplôme post-grade. Ce déséquilibre criant a créé des tensions au sein de l'OCOSP avec les psychologues conseillers travaillant dans l'école obligatoire et les gymnases, car ils n'ont aucune possibilité, au sein de leur poste, de faire valoir un niveau 11. Le SPEV a également effectué une opération « cosmétique », puisque seules les personnes ayant 18 ans

d'expérience au sein de l'OCOSP ont obtenu le niveau 11 à titre exceptionnel (différence minimum en termes de salaire)

A l'OPTI, office lié également à la transition, un certain désarroi prévaut, puisque la grande majorité des personnes sont enclassées en niveau 10. Leur hiérarchie effectue de nouvelles démarches auprès du SPEV.

Dans les faits, la fonction de psychologue conseiller en orientation a été dévaluée avec DECFO.

Le comité de l'AVPO a dû rapidement et durant plusieurs mois traiter prioritairement les recours au TRIPAC de ses membres et la mise en place d'un dossier exemplaire. Pour ce dossier, un avocat a été mandaté par l'association afin que l'équité soit respectée et que le cahier des charges des autres membres puisse être reconnu en classe 11. L'espoir semble toutefois mince avec cette voie d'action.

La situation des cahiers des charges des psychologues conseillers en orientation n'est pas claire. Ces cahiers, dont certains sont à priori adaptés aux nouvelles normes du SPEV, n'ont pas encore été signés par les psychologues (entretiens d'appréciations gelés) et n'ont été établis qu'à posteriori, pour valider les classes 10 et 11. Il semble que le SPEV navigue souvent à vue dans ce dossier. L'AVPO va se positionner en ce qui concerne ces cahiers des charges.

Le statut de maître de stage n'ayant pas été valorisé par le SPEV, le comité de l'AVPO souhaite que ce statut permette d'obtenir des décharges et des compensations. Il en a fait part au chef de Service du SESAF.

Finalement, ayant l'impression que le statut de psychologue conseiller en orientation n'est pas reconnu, le comité de l'AVPO s'interroge sur un rapprochement avec la Fédération Suisse des psychologues (FSP).

Le manque d'effectif reste un sujet brûlant pour l'AVPO, situation qui ne fait que renforcer, au sein de l'école obligatoire et des gymnases, le sentiment d'injustice en rapport avec la pénibilité vécue. L'AVPO effectue actuellement un travail sur ce sujet.

Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP)

L'année d'activité 2011 - 2012 voit s'établir un début de stabilité à la tête du Service avec la nomination de Sylvie Bula aux commandes du SPEN.

Le départ de Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba pour un autre département et l'arrivée, encore provisoire, de Madame la Conseillère d'Etat Beatrice Métraux au département de l'Intérieur ralentit encore un peu le processus de stabilisation nécessaire au bon fonctionnement du Service pénitentiaire.

La mise en application des résultats du groupe de travail ASPER peine à trouver ses marques. En cause les difficultés que rencontre la ComPers à renouveler son comité.

L'AVAP remercie la FSF pour l'aide quotidienne apportée à ses membres ainsi qu'à son comité, comité qui a vu la démission de son président après 10 ans d'activité dont 5 années de présidence. Le nouveau comité de l'AVAP a à cœur de continuer le travail déjà accompli. Continuer la lutte pour défendre au mieux les

intérêts de ses membres. Qu'une réelle reconnaissance soit établie par le Conseil d'Etat envers une profession en constante évolution avec des exigences toujours plus élevées.

La mise en place d'assurances perte de gains et juridique semble répondre à un besoin important réclamé par nos membres. Ce qui va probablement par la même occasion nous apporter de nouveaux affiliés.

Nous regrettons le peu de motivation de la part de nos membres à se sentir concerner par la défense du métier d'agent de détention par leur manque de présence à l'assemblée générale.

Espérant que 2012 - 2013 soit l'année de la stabilisation du SPEN et qu'elle nous permette de construire de bonnes relations avec tous les intervenants afin de poser les bases d'un travail fourni d'objectifs à long terme.

Nous remercions encore une fois la FSF du soutien constant apporté à notre association.

Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV)

Comme chaque année, l'activité de l'APGV a été intense en 2011. A commencer par la réorganisation permanente de notre comité. En effet, suite à l'Assemblée générale du mois de mars, un Président externe, grande première pour notre association, a été élu en la personne d'Antoine Landry. Il succédait à Frédéric Graber, qui restait toutefois membre de notre comité. Quelques mois plus tard, ce dernier ainsi que 2 autres membres du comité démissionnaient dudit comité, n'étant plus en parfait accord avec la vision plus posée et de réflexions d'un Président externe. Il nous a donc fallu rebondir et restructurer encore différemment le comité, pour assurer la continuité de notre activité. C'est Jean-Philippe Rochat qui accepta la vice-présidence.

Au mois d'octobre et alors que les négociations battaient leur plein concernant une demande d'augmentation d'effectifs, avec les actions "pigeons" puis "dindon" notre tout nouveau Président externe nous annonçait son départ précipité. Engagé à Genève, en qualité de secrétaire général adjoint en charge de la police, dans le Département de la Police, de la Sécurité et de l'Environnement, de Mme Isabel Rochat, il nous quittait dans un délai de moins d'une semaine, cette nouvelle fonction ne pouvant être compatible avec un mandat à l'APGV. Dès lors, dans un climat difficile, de départs subits et d'hyperactivité syndicale, Jean-Philippe Rochat accepta d'assurer l'intérim jusqu'à la récente AG 2012, lors de laquelle il a été élu à l'unanimité comme Président.

A noter que notre nouveau Président avait, dès le lendemain de l'annonce de départ de son prédécesseur, trouvé un avocat en la personne de Jean-Emmanuel Rossel, désireux de défendre nos intérêts en entrant à son tour, au comité. Ce dernier, restructuré et renforcé ces derniers mois, a été présenté aux membres de l'AG. Il compte aujourd'hui 14 membres dont 5 nouveaux venus, une structure indispensable à son parfait fonctionnement et au suivi de dossiers toujours plus nombreux, sachant encore que l'avocat susmentionné accepta la vice-présidence. Bien que la masse de travail ne semble pas diminuer, nous

imaginons toutefois une année 2012 plus stable et moins tourmentée, heureux de pouvoir disposer depuis quelques semaines, d'un bureau spacieux et fonctionnel. Nous surfons en fait sur une vague positive, si l'on considère que nous attendions un tel local depuis la création de l'APGV, c'est dire.

Cette période empreinte de reconnaissance de notre hiérarchie, qui nous ouvre bien des portes, est certainement liée aux dossiers que nous avons eu à traiter, dont celui lié aux effectifs de la Police cantonale, qui trouva une très belle issue, dont nous sommes très heureux. En effet, depuis des années, soutenus dans notre démarche par le SSV, nous nous alarmions sur notre sous-effectif chronique, sans que cela n'ait d'effet. Nous avons donc entrepris toutes sortes d'actions afin d'alarmer le gouvernement ainsi que les médias sur notre situation. Vous avez tous entendu parler des actions précitées, celle dite des pigeons qui a donné le coup d'envoi, suivie de celle dite du dindon. Un excellent écho nous a été donné dans la presse qui a permis de faire connaître de manière claire et positive nos revendications.

Plus tard, nous avons lancé l'action concernant nos uniformes, sur lesquels nous avons remplacé le mot "POLICE" par "GENDARMERIE". A la fin de l'année, après de longs débats, divers courriers, argumentaires et autres présences marquées et remarquées au Grand Conseil, les Députés de ce dernier nous ont finalement attribué, dans un combat gauche droite, sous fond de candidatures au Conseil d'État, 10 postes supplémentaires. Relevons que le gouvernement, tenta de faire échouer cette augmentation, arguant que des négociations avec le CE étaient en cours. L'acceptation de l'amendement pour 10 nouveaux postes nous apporta donc bien plus qu'un soutien, il s'agissait aussi d'un signe clair que nous étions entendus, ce qui nous conforta dans nos démarches.

Vient la fin d'année et la mise en place d'une réelle stratégie de fonctionnement et de communication, soutenu par une presse bienveillante et attentive aux attentes sécuritaires. Nous avons jusqu'en février, œuvré avec une certaine retenue mais de manière parfaitement orchestrée jusqu'aux négociations qui feront date dans notre histoire syndicale, puisque nous avons obtenu une augmentation totale de 156,3 ETP, soit 94 nouveaux collègues à engager au travers des 5 prochaines écoles d'aspirants et 62,3 précédemment payés par les communes, dans le cadre des contrats de prestations supplémentaires, ainsi pérennisés dans le budget de la police cantonale. Le agrémenté de moyens techniques supplémentaires, représentant un budget global d'environ CHF150 millions.

Vous l'aurez compris, ces négociations nous ont passablement occupé. Nous avons toutefois poursuivi notre activité auprès de nos membres, notamment dans le cadre du dossier des retraites (recours commun au Tribunal Administratif pour plus de 500 membres), de nouvelles demandes de protection juridiques individuelles y relatives, d'autres demandes de protections juridiques toujours plus nombreuses, en participants à différents groupes de travail, commissions RH, comités centraux FSFP, USPRO, FSF et GAP et dans de très

nombreux domaines concernant notre syndicat, nos membres en particulier, le 1'000ème ayant été atteint il y a quelques semaines.

En ce qui concerne l'APGV, l'année 2012 devrait se poursuivre sur la même lancée que celle initiée il y a quelques mois. En effet, cette année voit le lancement de la nouvelle organisation de la réforme policière vaudoise, qui nous concerne directement. Impliqué dans de nombreux processus de réflexion, telle l'uniformisation des statuts, nous garderons un œil vigilant sur ce dossier aussi complexe que déterminant quant à notre travail de demain, à la sécurité dans notre canton.

De plus comme vous le savez, les travaux sur la CPEV sont sur le point de débiter, nul besoin d'en dire plus à ce sujet, la FSF et ses associations savent exactement de quoi il en retourne.

Syndicat de la sûreté vaudoise (SSV)

Réforme policière

La réforme policière a encore occupé notre comité, notamment dans le cadre du groupe de travail pour la création du "Code de déontologie". Au début de cette année, la réforme est entrée dans sa phase de mise en application mais tout n'est pas terminé. Nous devons encore travailler dans le cadre d'un groupe de travail visant à unifier les statuts des policiers de notre canton.

Effectifs

En collaboration avec l'APGV, suite aux actions symboliques de l'été 2011 "pigeon" et "dindon" des négociations ont été ouvertes avec la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources Humaines (DCERH). Cette dernière avait besoin de temps pour analyser nos besoins et devait tout d'abord explorer toutes les pistes permettant de faire gagner des ETP à la Police cantonale.

En décembre 2011, lors du vote du budget 2012 devant le Grand Conseil, il y a eu de longs débats sur la problématique de nos effectifs. Il était notamment question de savoir si on devait déjà nous faire un geste ou si on devait attendre la fin des négociations. Finalement, le Grand Conseil a désavoué le budget présenté par le Conseil d'Etat, qui ne nous accordait rien, et a accordé une augmentation de 12 ETP supplémentaire pour la Police cantonale.

Le CODIR de la Police cantonale a réparti ces ETP comme suit : 5 pour la Sûreté, 4 pour la Gendarmerie et 1 pour le CET (central d'engagement).

Au début de cette année, suite aux événements d'actualité (nombreux cambriolages et brigandages) personne ne comprenait pourquoi les effectifs policiers de notre canton n'étaient pas augmentés. Tous les bords politiques étaient d'accord pour renforcer nos effectifs et ceci d'autant plus que les élections approchaient à grand pas. Une pression a été mise sur nos Conseillers d'Etat, M. BROULIS et Mme DE QUATTRO, notamment par presse interposée. Finalement, nous avons décroché un accord le 21 février 2012 portant sur une augmentation de 94 policiers à la Police cantonale sur 5 ans dont 12 policiers déjà pour 2012. Ces derniers ont été répartis par le CODIR de la Police

cantonale comme suit : 4 pour la Sûreté, 6 pour la Gendarmerie et 2 pour le CET.

En résumé, l'effectif de la Police de sûreté a été augmenté de 12 inspecteurs pour 2012.

CPEV

Nous sommes préoccupés par le futur assainissement de notre caisse de pension et la perte de certains acquis. Nous avons commencé à travailler sur cet important dossier notamment au sein du groupe de travail de la FSF.

Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des Offices des poursuites et faillites (ASSOPF)

En 2011, le canton de Vaud a mis un pied dans la formation fédérale en matière de poursuite pour dettes et de faillite.

En effet, le président de l'ASSOPF a été élu le 28 avril 2011 à la commission fédérale d'examens. De ce fait, l'ASSOPF, par son président, a consacré un grand nombre d'heures à la préparation de l'examen fédéral 2011 et ce avec des collègues de toute la Suisse.

Huit candidats vaudois se sont présentés aux examens écrits qui ont lieu les 17 et 18 octobre 2011 à Zürich et aux examens oraux qui se sont déroulés les 15 et 17 novembre 2011 également à Zurich.

Finalement, ce sont sept vaudois qui ont obtenu le certificat fédéral d'expert en matière de poursuite pour dettes et de faillite.

D'autre part, le gros chantier 2011-2012 de notre association sera l'analyse des effectifs des offices des poursuites et des offices des faillites. Le comité souhaite déposer un rapport dans le courant de l'année 2012 auprès de Monsieur le Secrétaire général de l'ordre judiciaire afin de demander des effectifs supplémentaires.

Enfin, le comité de l'Assopf est préoccupé par la sécurité des employés tant à l'intérieur des offices que lors des vacations extérieures. Il faut relever qu'un huissier chef de l'office des poursuites du district du Jura-Nord vaudois à Yverdon-les-Bains a été violemment agressé le 22 mars 2012 à l'intérieur de l'office (pourtant sécurisé) par un justiciable.

Union des retraités de l'Etat de Vaud (UREV)

Au 31 décembre 2011, l'Union des retraités de l'Etat de Vaud dénombrait 4933 membres. 337 nouveaux pensionnés ont adhéré à l'UREV. 101 membres sont décédés, 98 ont démissionné. Si ce nombre est impressionnant, rappelons qu'en 2010, nous n'avons procédé à aucune exclusion et les 8 démissions annoncées n'étaient pas significatives. Au cours de l'année 2011, notre caissier a effectué un nettoyage des fichiers RP et il a constaté qu'un certain nombre de membres démissionnaires n'avait pas été enregistré pendant une période de trois ans.

Actuellement, la liste des membres qu'il a établie est à jour et est régulièrement remise à jour. Il n'en demeure pas moins que malgré ces défections, nous nous dirigeons pas à pas vers le chiffre de 5000 membres et c'est cela qu'il faut retenir aujourd'hui.

Pour résumer les activités des membres du Comité de l'UREV en 2011, précisons qu'ils se sont réunis 8 fois en séances ordinaires ou extraordinaires, y compris par internet, ont siégé 9 fois au Comité central de la FSF, ont assisté, avec les délégués et déléguées de notre association auprès de la FSF, à deux assemblées de la faïtière, l'une extraordinaire, le 9 mars, au CHUV, pour approuver des nominations, l'autre, ordinaire, le 8 juin, au BAP, pour délibérer statutairement. Ils ont participé à une manifestation de la FSF, qui s'est déroulée sur les marches du Palais de Rumine, avec bannières et calicots, le 28 juin, dans le but d'obtenir la mise en œuvre de la Commission de réévaluation des fonctions, ainsi que de la norme légale instituant les gratifications d'ancienneté prévue par la LPers en 2003 et jamais appliquée. Ils ont également assisté à 4 séances de travail de la Commission FSF pour les affaires de la CPEV. Des membres du comité se sont rencontrés à 8 reprises extra muros pour des travaux d'intérêt général en faveur l'UREV. Le président s'est exprimé pour la FSF et l'UREV lors de l'Assemblée des délégués de la CPEV du 28 juin et à celle, extraordinaire, du 29 novembre. Il a aussi participé à 3 séances du Groupe de travail œuvrant à la réorganisation de la FSF pour précéder les événements que vous savez, soit la démission de Mme Métraux et le remaniement du Bureau de la FSF suite à ce départ. Des membres du comité ont encore assisté à plusieurs réunions dites "Contacts techniques" avec les représentants de l'Imprimerie de Retraites Populaires visant la fabrication de notre journal.

Le comité revient brièvement sur l'Affaire Mobilis pour souligner que celle-ci doit trouver son épilogue lors de la prochaine assemblée générale des associés de cet organisme. Comme vous le savez, l'abonnement "Senior" ne sera bientôt plus sanctionné par des restrictions d'horaire. Relevons quand même que toutes sortes d'organisations se sont lancées sur ce sujet, si bien que même le Château cantonal a été saisi de cette affaire. Pour notre part, hormis une lettre de mécontentement, en même temps que de soutien à l'action de l'AVIVO, adressée le 16 novembre 2010 à la direction de Mobilis, nous avons suivi le déroulement de la contestation de loin mais notre appui moral était connu de tous les partenaires, notamment par le biais de la FSF à qui nous avons demandé assistance.

Lors de l'Assemblée générale de l'UREV du 16 mars 2011, le comité a porté à la connaissance de ses membres ses objectifs annuels. Le premier consistait à demander une nouvelle prime unique pour les retraités, le deuxième l'abrogation de l'article 144r de la Loi sur la Caisse de pensions, article qui, pour rappel, permet au Conseil d'administration, en cas d'indexation des rentes, d'en diminuer la portée par une réduction de 0.75 % au titre de la participation explicite des pensionnés à des mesures structurelles, c'est-à-dire à l'assainissement de la caisse.

Le premier point a été soumis aux membres de l'Assemblée des délégués du 28 juin 2011. A la majorité, ils ont préavisé favorablement la distribution d'une nouvelle prime unique. Malheureusement pour nous, ni le Conseil d'administration de la Caisse, ni le Conseil d'Etat, n'est entré en matière. La morale de cette histoire, nous l'exprimons comme ceci : obtenir le préavis de l'assemblée des délégués nous a toujours semblé une opération appartenant au formel de la CPEV puisqu'il est connu que les décisions se prennent à l'avance à un autre niveau. Il est donc vain de croire que l'assemblée des délégués puisse influencer sur les deux entités que sont l'institution de prévoyance et l'exécutif cantonal.

Le deuxième point était d'obtenir l'abrogation de l'article 144r qui a été décortiqué dans un chapitre précédent. L'opération s'est déroulée lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués de la Caisse de pensions, le 29 novembre 2011. A cette occasion, le président a pris position et s'est exprimé pour la FSF, ainsi qu'au nom de l'UREV devant les délégués. Il a notamment déclaré : "Vu le taux de couverture de la Caisse extrêmement bas, il fallait bien s'attendre à une réaction du Conseil d'Etat. Ainsi doit-on observer que pour redonner une santé à la Caisse sans devoir prendre des mesures d'assainissement contraignantes et impopulaires, le Gouvernement doit choisir d'adapter provisoirement la LCP au droit fédéral. En conséquence, la couverture de la CPEV sera alors conforme à la LPP, avec un taux minimum quelque peu supérieur à 60 %. Cependant, il nous faut constater à regret que dans le projet de loi, le Conseil d'Etat et ses juristes se sont abstenus de balayer l'alinéa 1 de l'article 144r de la LCP touchant la participation des pensionnés aux mesures structurelles. A mon avis, nous devrions, sur ce point-là, accomplir un geste bienveillant et courageux en faveur des retraités en demandant l'abrogation pure et simple de l'article 144r. Compte tenu d'une inflation insuffisamment significative et d'une réserve pour fluctuation de valeurs inexistante, il est illusoire de penser, de surcroît durant la période transitoire, qu'une indexation des rentes peut être demandée à très court terme et recevoir l'adhésion tant du Conseil d'administration que du Conseil d'Etat." Finalement, à l'unanimité, les membres de l'Assemblée des délégués de la CPEV ont fermement demandé au Conseil d'administration de la Caisse d'informer par écrit le Conseil d'Etat de notre souhait qu'il modifie le projet de loi présenté et qu'il en écarte l'article visé.

Objectifs 2012

Participer positivement et de manière consensuelle à la construction de la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est un objectif majeur pour lequel l'UREV a l'intention de s'investir. Pour ce faire, nous mobiliserons toutes nos forces intellectuelles, sociales et morales pour les mettre à disposition de notre fédération. Nous avons également l'intention de participer, dans la mesure de nos moyens, au financement de l'expert que les membres du Comité central de la FSF ont résolu de s'adjoindre. Ce conseiller ou cette conseillère devra nous permettre de conduire notre raisonnement sur le concept qu'il conviendra de rechercher pour moderniser une Caisse telle que la nôtre, sans omettre de retenir toutes les règles prescrites par la LPP. Il ou elle devra enfin

nous guider de façon objective dans tous les travaux à accomplir, et particulièrement pour axer notre action sur le respect de nos droits.

Une Commission FSF pour la nouvelle loi sur la Caisse de pensions, dite aussi Groupe de travail LCPEV, a donc vu le jour. Le président de l'UREV en fait partie. A sa demande, la FSF a accepté qu'un membre du comité l'accompagne à titre d'observateur-conseil et l'épaula lors des séances de travail à venir. Il s'agit de M. Georges Borno, caissier de l'UREV. Cette représentation ainsi renforcée permettra au Comité de l'UREV d'augmenter tant sa faculté d'analyse que l'expression de ses idées.

Pour clore ce chapitre, nous tenons encore à confirmer que :

- Nos revendications sont celles qui permettront aux retraités de l'Etat de compter sur une indexation régulière de leurs rentes aussi infime soit-elle.
- Le développement de nos idées est basé sur la mise en évidence que l'avenir peut encore être assuré par des gens de nos âges parce qu'ils sont motivés, entreprenants et expérimentés.
- L'image que doit avoir notre Caisse dans le public et pour ses assurés, c'est l'image d'une Caisse de pensions qui appartient à un Etat dont le Gouvernement honore sa dette lorsque le système est essoufflé. Qu'il ne peut pas fuir, comme il nous en donne actuellement l'impression, une recapitalisation nécessaire à la Caisse.
- Nos recherches de solutions tendant vers des accords acceptables, c'est participer aux débats que nos Autorités devraient engendrer pour garantir des jours heureux et la sérénité à nos aînés.
- Nos actions pour parvenir à tout ce que nous venons d'énumérer ne peuvent exister si nous ne joignons pas nos forces à celles que déploie notre fédération pour le bien des collaborateurs actifs comme des collaborateurs retraités d'un Etat tel le nôtre. Enfin, si les dirigeants de cet Etat pouvaient ouvrir leurs bras en signe de gratitude pour le travail accompli, notre rôle serait alors d'ouvrir les nôtres pour exprimer nos certitudes en l'avenir et de montrer notre conviction d'être à notre place dans la société, partenaires utiles et solidaires devant l'évolution de notre civilisation.

Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'Etablissements scolaires (AVADES)

L'ambition est un sentiment extrêmement noble.

Ce qui la pervertit, c'est l'obsession.

Nicole Kidmann

Pour le Comité de l'AVADES, la reconnaissance de notre fonction n'est en aucun cas une idée fixe. Nous souhaitons pour le personnel administratif des écoles ce que nous pensons juste, à savoir que notre fonction, essentiellement féminine, soit reconnue à sa juste valeur. Hors de question pour nous de jeter l'éponge que ce soit par lassitude ou par découragement !

Et de quatre et demi ! Cela fait quatre ans et demi que la Convention DECFO-SYSREM a été signée et quatre ans et demi que nous nous battons sans relâche pour faire reconnaître cette fonction bien particulière à l'Etat de Vaud : assistante de direction d'établissement scolaire.

Quelques avancées sont tout de même à signaler. En effet, six établissements scolaires ont été désignés pour participer à une enquête. Celle-ci a pu confirmer les propos que nous exprimons depuis notre passage à l'Etat en 2005. Les tâches accomplies dans un secrétariat d'établissement scolaire sont spécifiques, variées et nombreuses et nous en assumons les responsabilités. Je tiens par ces quelques lignes à remercier les collègues qui ont participé à cet examen et qui ont dû se livrer à un exercice extrêmement fastidieux pendant 3 mois, en complétant des time-sheet décrivant le travail effectué. Lors des nombreux entretiens qu'elles ont eus avec les RH de la DGEO et du SPEV, elles ont également pu exprimer de vive voix tout ce que le Comité de l'AVADES s'évertue à dire depuis de nombreuses années.

Cet examen a permis de mettre en évidence la spécificité de notre fonction et cela nous a été confirmé par la hiérarchie lors de la restitution de la phase pilote au mois de janvier. M. Grund, chef de service du SPEV, a admis que notre passage à l'Etat au moment d'Etacom a été fait dans la précipitation et que notre fonction n'a pas été évaluée correctement.

Nous attendons maintenant que la DCERH se prononce sur la suite de la procédure et accepte l'examen individuel de chaque cahier des charges. Cet examen pourrait aboutir à une revalorisation des postes occupés par le personnel administratif des écoles. De plus, la nouvelle composition du Conseil d'Etat pour prochaine législature nous apporte une lueur d'espoir ...

Parmi les activités du Comité, une des tâches qui nous occupe parfois et qui nous tient à cœur est l'assistance à des collègues en difficulté dans leur établissement. Nous tentons de les accompagner au mieux dans les démarches et de les soutenir dans leur quotidien professionnel. Nous constatons au demeurant qu'il est délicat et difficile de se battre contre la hiérarchie, que bien souvent celle-ci reste en place et que le ou la collègue est contrainte à un transfert ou même, parfois, à une démission. Les situations se terminant de cette manière sont pour nous autant d'échecs qui nous affectent et qui, également nous irritent, puisque nous réalisons à quel point hiérarchie et pouvoir sont liés. Notre présence permet toutefois à ces personnes de parcourir le chemin qui leur est imposé un peu plus sereinement et, surtout, en se sentant entourées.

Dans mon précédent rapport j'avais déjà évoqué que les nombreux changements de personnel au sein de la DGEO étaient pénibles pour nous et que nous perdions de nombreux repères. Nous devons malheureusement à nouveau relever plusieurs démissions depuis l'automne 2011. Ces départs ne facilitent pas notre travail.

L'Assemblée Générale de l'AVADES, qui compte à ce jour 133 membres, a eu lieu le 11 mai 2011 en présence de M. Cyrille Perret. Nos membres ont pu lui faire

part de la réalité du terrain qui est le nôtre et des difficultés en lien à notre travail dans les établissements scolaires.

J'adresse mes chaleureux remerciements à toute l'équipe de la FSF pour son soutien et l'attention qu'elle porte à l'engagement de l'AVADES.

Regroupement des Secrétariats des Départements souhaitant une reconnaissance de leur travail (RESSORT)

1. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

- ◆ Communication aux adhérent-e-s de ReSSORT des différents courriers/communiqués de presse/état des travaux « DECFO » émanant de la FSF ou du CE ;
- ◆ Aide aux adhérent-e-s dans la gestion de leurs dossiers de recours devant la Commission.
- ◆ Assemblée générale le 24 novembre 2011 : démission de Mme Françoise Perrenoud, vérificatrice des comptes.
- ◆ Projet de dissolution de ReSSORT à l'étude.

2. BUREAU ET COORDONNEES DE RESSORT

Eliane Delley Leuenberger, trésorière, eliane.delley-leuenberger@vd.ch

Elisabeth Diaco, co-présidente, elisabeth.diac@vd.ch

Claire Lhenry Noverraz, co-présidente, claire.lhenry-noverraz@vd.ch

Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI-Vaud)

2011 fût une année intense du côté de l'ASI : elle a débuté par le départ à la retraite de notre secrétaire administrative, s'est poursuivie par un engagement intense dans l'organisation des 3 jours de congrès annuel de l'ASI qui a eu lieu à Montreux en mai et s'est terminée avec le départ de notre secrétaire générale laissant un bureau vide en ce début d'année 2012.

Malgré ces turbulences, l'ASI-Vaud a poursuivi son engagement dans ses différents domaines d'actions :

1. Politique professionnelle

Nous avons présenté notre position au Grand Conseil face à la modification de la LPFES suite au changement intervenant dans la LAMal au 1^{er} janvier 2012 et modifiant le financement hospitalier. Nous avons argumenté la vision infirmière dans le contre-projet d'EXIT ainsi que le projet MEDUNIL qui vise une réunion du CHUV et de l'UNIL tout en laissant très peu de place aux infirmières et montrant une vision d'un hôpital totalement centré sur l'activité médicale.

2. Politique de santé

Les infirmières indépendantes se sont réunies en groupe d'intérêts communs afin de négocier une convention permettant d'obtenir un financement adéquat de leur contribution dans le système de santé vaudois, négociation

toujours en cours en ce début 2012 avec le Département de la santé et de l'action sociale

L'ASI a fait valoir tout au long de l'année l'apport spécifique des soins infirmiers dans le système de santé vaudois en siégeant dans de nombreuses commissions (conseil de santé, conseil d'administration de l'OMSV, commission cantonale de politique sanitaire, commission d'examen des plaintes de patients...)

3. Conditions de travail

DECFO ne permettait plus de valoriser les infirmières qui assuraient la responsabilité d'un service en l'absence du responsable (nuits, week-end et vacances). Face à des recours auprès de la commission et au positionnement de l'ASI-Vaud, le CHUV a décidé d'octroyer une indemnité horaire de 2,50.- pour l'exercice de ce rôle de remplaçant ICUS ainsi qu'un forfait annuel de 1'500.- pour les référents de différents secteurs. Les recours infirmiers ont donc été retirés en ce début 2012.

4. Politique de formation

L'ASI-Vaud est représenté au sein de l'ORTra Vaud (Organisation cantonale du monde du travail en santé et social) et nous avons ainsi pu nous positionner face aux nombreuses évolutions des formations dans le mode de la santé. Nous sommes contre la création d'un Brevet fédéral en soins de longue durée pour les ASSC (assistante en soins et santé communautaire) et l'ouverture d'une école infirmière ES en Suisse romande (à St-Imier) alors que la Romandie a choisi depuis plusieurs années de former toutes les infirmières au niveau HES.

5. Développement de la section

L'utilisation des orientations stratégiques 2010-2015 a permis de traverser cette année 2011 turbulente avec une ligne directrice claire. 2012 nous a amené notre nouveau site internet : www.asi-vaud.org

Nous remercions chaleureusement le secrétariat de la FSF et son comité pour l'agréable collaboration ainsi que l'oreille attentive portée à nos problèmes infirmiers !

Muriel Gasser
Comité ASI-Vaud
Co-responsable du domaine Conditions de travail

Lausanne, avril 2012